

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 08 AVRIL 2016  
2016/03**

L'an deux mil seize, le 8 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

**Présents** : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BERTHOU Florence, BOUTET Didier, FRITSCHE Jean-Luc, GALTIER Joël, JOUBERT Jérôme.

**Excusés** : CARRIOU Eric, GARNIER Karin, MAROTEAU Stéphanie et Delphine MANGERET.

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2016

**Secrétaire de séance** : Florence BERTHOU

Monsieur Eric CARRIOU donne pouvoir à Monsieur Jacques VELGHE.  
Madame Karin GARNIER donne pouvoir à Madame Florence BERTHOU.

**Délibération n° 09-2016/03**

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition pratiqués pour l'année 2015 et inchangés depuis 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation 8,18%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,29%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 60,06%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux pour l'année 2016 de 1%. Les taux sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 8,26%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 60,66%

**Délibération n° 10-2016/03**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif principal pour l'année 2016, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement 102 700,33 euros
- Section d'investissement 64 073,81 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal pour l'année 2016.

**Délibération n° 11-2016/03**

**OBJET : SUBVENTIONS 2016**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 890 euros, répartie de la manière suivante aux différentes associations :

- Ligue contre le cancer 100 euros
- Téléthon 50 euros
- Banque Alimentaire 80 euros
- Les Restaurants du Cœur 120 euros

- A.T.C. 250 euros
- A.C.C.A. 170 euros
- Comice Agricole des trois cantons de Guéret 50 euros
- Ecole Primaire de Saint-Victor-En-Marche 50 euros
- Conciliateurs de justice 20 euros

### **Délibération n° 12-2016/03**

#### **OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2016, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation 59 034,56 euros
- Section d'investissement 31 397,94 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif eau et assainissement pour l'année 2016

### **Délibération n° 13-2016/03**

#### **OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire informe que, suite au raccordement de quatre pavillons au lieu-dit « la Grangeade » au réseau d'assainissement, il y a lieu de fixer les tarifs. Sur présentation de différentes propositions, il demande au Conseil Municipal de décider des tarifs de l'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs comme suit :

#### **1 Aux abonnés de SAINT CHRISTOPHE – « Eco-Village La Grangeade »**

- Abonnement 152,00 euros
- Prix du m3 consommé 1,90 euro

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera comme pour la facturation de l'eau potable, 80% en juin, soit 121,60 euros, et 20% en décembre, soit 30,40 euros avec la consommation d'eau de l'année écoulée.

### **Délibération n° 14-2016/03**

#### **OBJET : INDEMNITE DE FONCTION DU DEUXIEME MAIRE-ADJOINT**

Monsieur le Maire indique que Madame Florence BERTHOU désire que son indemnité de fonction de maire-adjoint fixée par délibération n°40-2014/06 du 16 juin 2014 (indemnité brute maximale 6,60 % de l'indice 1015) soit ramenée à 50 % de sa valeur, soit 3,30 % de l'indice 1015.

Le conseil municipal prend acte de cette volonté et décide à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité du deuxième maire-adjoint à 3,30 % de l'indice 1015, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

#### **Questions diverses :**

- **Information des cérémonies du 8 mai 2016 :**  
LA CHAPELLE TAILLEFERT 10h30  
SAINT CHRISTOPHE 11h00  
SAVENNES 11h30

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**